

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 07/09/2016

Date d'affichage : 07/09/2016

de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 septembre 2016

L'an deux mille seize et le 15 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT – René LE VIAVANT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Marie-Ly GARCIA - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Renée FALCO - Michel BERTIN – Danielle PARIS - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Marc Étienne LANSADE à Éric MASSON / Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO

ABSENTS : Jean-Jacques GABERT - Sébastien MACREZ - Jeanne LAURITO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La décision modificative n°1 a pour but d'une part, d'ouvrir les crédits nécessaires au remboursement d'une caution pour un bail commercial et d'autre part, d'augmenter les provisions relatives aux écritures d'amortissement, de nouveaux bâtiments ayant été intégrés au budget annexe.

Afin de procéder à la régularisation des prévisions budgétaires 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 suivante :

Dépenses d'investissement :	+ 5 075,00 €
Chapitre 16	
Article 165 : Dépôts & cautionnements :	+ 5 075,00 €
Recettes d'investissement :	+ 5 075,00 €
Chapitre 040	
Article 21132 : Amortissement des immeubles :	+ 4 594,00 €

CM 15/09/2016

N° 2016/152

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORT 2016

Chapitre 16	
Article 165 : Dépôts & cautionnements :	+ 481,00 €
Dépenses de fonctionnement :	00,00 €
Chapitre 042	
Article 6811 : Dotation aux amortissements :	+ 4 594,00 €
Chapitre 011	
Article 615221 : Entretien des bâtiments :	- 4 594,00 €

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe « immeubles de rapport » telle qu'énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 22 POUR – 8 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).



Le Premier Adjoint,

Éric MASSON

